



Assemblée générale

1 1122 47

JUN 26 1992

UNION COLLECTIVE

Distr.
GENERALE

A/47/282

23 juin 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-septième session
Point 69 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 22 juin 1992, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Portugal auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et français, d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur la situation en Yougoslavie, publiée à Lisbonne et à Bruxelles le 15 juin 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

* A/47/50.

ANNEXE

[Original : anglais/français]

Déclaration sur la situation en Yougoslavie publiée par
la Communauté européenne le 15 juin 1992*

La Communauté et ses Etats membres rappellent leur soutien à la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité des Nations Unies et soulignent une fois de plus la nécessité de sa pleine mise en oeuvre. Le seul but des sanctions décidées est de trouver une solution pacifique et équitable à la crise yougoslave. Celles-ci ne sont pas inspirées par une quelconque hostilité à l'encontre du peuple serbe et monténégrin.

La Communauté et ses Etats membres saluent et soutiennent la résolution 758 (1992) du Conseil de sécurité des Nations Unies du 8 juin et les mesures prises par le Secrétaire général en vue d'assurer la réouverture de l'aéroport de Sarajevo à des fins humanitaires, sous l'autorité exclusive des Nations Unies et avec l'assistance de la FORPRONU. Ils se félicitent de la participation active d'Etats Membres à cette opération. Ils sont prêts à assister le Secrétaire général par tous les moyens qui pourraient faciliter la livraison immédiate, à Sarajevo et vers d'autres destinations en Bosnie-Herzégovine, d'aide humanitaire requise d'urgence. Ils demandent par ailleurs à toutes les parties concernées de coopérer pleinement avec la FORPRONU et les agences humanitaires internationales afin qu'elles puissent atteindre leur objectif d'aider le peuple de Bosnie-Herzégovine qui a souffert depuis si longtemps.

La Communauté et ses Etats membres soutiennent également la création d'une zone de sécurité comprenant Sarajevo et son aéroport, et expriment l'espoir que celle-ci constituera le début d'un processus de normalisation qui apportera la paix à la Bosnie-Herzégovine dans sa totalité. Ils se félicitent du dernier cessez-le-feu négocié par les Nations Unies et demandent instamment à toutes les parties de le respecter. Dans ce contexte, ils prennent également note des mesures unilatérales annoncées par les Serbes de Bosnie, ils s'attendent à ce qu'ils les respectent et demandent aux autres parties au conflit d'agir de même.

La Communauté et ses Etats membres se félicitent de la décision de lord Carrington de visiter Sarajevo en compagnie de l'Ambassadeur Cutileiro, dès que l'aéroport aura été rouvert, pour convoquer les pourparlers sur les futurs arrangements constitutionnels pour la Bosnie-Herzégovine sous l'égide de la Conférence de paix de la Communauté européenne. Ils réitèrent de nouveau que seul un accord politique négocié par les trois principaux partis politiques de la Bosnie-Herzégovine sur la base des principes agréés, le 18 mars 1992, pourra apporter une solution juste et durable aux problèmes qui subsistent toujours dans la République.

* Prédemment publiée sous la cote S/24104.

Par conséquent, la Communauté et ses Etats membres demandent instamment aux dirigeants de ces partis d'assumer pleinement leurs responsabilités historiques et les appellent à déclarer publiquement et sans réserve leur disponibilité à reprendre les pourparlers constitutionnels et leur volonté de participer dans ces derniers en faisant preuve de bonne foi.

La Communauté et ses Etats membres ont noté que la situation au Kosovo est potentiellement dangereuse et demandent instamment à toutes les parties de faire preuve de la retenue et du sens des responsabilités nécessaires. Ils demandent instamment aux autorités à Belgrade de s'abstenir de toute nouvelle répression et d'engager un dialogue sérieux avec les représentants du Kosovo. A défaut, il serait fait obstacle aux perspectives de la reprise de relations normales avec la communauté internationale.

La Communauté et ses Etats membres réaffirment que les frontières internationales ne peuvent être changées que par des moyens pacifiques et rappellent aux habitants du Kosovo que leur demande légitime d'autonomie devra être traitée dans le cadre de la Conférence de paix de la Communauté européenne. Ils demandent également au Gouvernement albanais de faire preuve de retenue et d'agir de façon constructive.
